

Message

En raison de la propagation de plus en plus préoccupante du virus COVID-19, le Conseil Fédéral a renforcé les mesures qui limitent les contacts et a adapté le dispositif de prise en charge sanitaire. Le Conseil d'Etat a décidé de **fermer l'ensemble des crèches, UAPE, des réseaux de parents d'accueil à la journée, des écoles publiques obligatoires, du secondaire II général et professionnel (y compris ateliers-écoles), les écoles privées et Hautes Ecoles sur le territoire valaisan dès le lundi 16 mars jusqu'au 30 avril 2020.**

Les écoles resteront également fermées pour toute autre manifestation ou activité extrascolaire, y compris les cours de formation continue.

L'objectif de cette mesure est de freiner au maximum la progression du virus pour protéger les personnes les plus vulnérables (personnes de 65 ans et plus, personnes de tout âge souffrant notamment de : cancer, diabète, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires).

Un service minimum en structures d'accueil et à l'école obligatoire sera assuré pour accueillir les enfants de personnes devant impérativement travailler (services de santé, de sécurité publique, ...), sans autre solution de garde ou dont la garde devait assurée par des personnes vulnérables (cas de rigueur). Les modalités d'application et d'organisation de ce service minimum sont en cours de planification et vous seront communiquées par les responsables des structures et des établissements dès que possible.

Les écoles mettront en place un programme d'enseignement minimal à réaliser à domicile, le contact parents-école sera à maintenir durant toute la période d'interruption des cours. Au niveau post-obligatoire et tertiaire, les écoles sont appelées à mettre en place des solutions d'enseignement à distance (e-learning). Les patrons sont priés de laisser le temps nécessaire aux apprentis pour travailler leurs cours et effectuer les tâches transmises par les Ecoles professionnelles.

Pour les étudiants en année de diplôme ou de maturité, des dispositions particulières seront décidées par les autorités compétentes. Ces décisions vous seront communiquées dès que possible afin que chaque étudiant puisse se préparer dans les meilleures conditions possibles à ces échéances.

Il est important pour tous de se tenir informés en consultant régulièrement les sites Internet dédiés et de respecter les voies de communication qui y seront indiquées.

Parents/élèves Enseignants ↔ **Direction** ↔ **Services du DEF**



Nous vous appelons à faire preuve de solidarité en respectant les mesures actuelles pour éviter la propagation :

- Lavez-vous les mains régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant pour les mains.
- Toussez et éternuez dans un mouchoir en papier. Après usage, jetez-le dans une poubelle et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. En l'absence de mouchoir en papier, tousez et éternuez dans le creux du coude.
- En cas d'apparition de symptômes (difficultés respiratoires, toux et fièvre), restez chez vous (auto-isolément). N'allez plus dans les espaces publics. Contactez - par téléphone d'abord - votre médecin ou une institution de santé, si votre état de santé le nécessite.
- Evitez de mettre en danger les personnes qui sont à risque accru.
- Éviter les contacts proches, même dans les transports publics

Durant cette période de fermeture, les enfants doivent éviter de se rassembler dans des endroits clos et de se rendre dans les endroits publics fréquentés. Les activités de loisirs en groupe sont à éviter impérativement. Les contacts physiques proches, en particulier avec les personnes vulnérables, sont à éviter impérativement. Les sorties à l'extérieur sans promiscuité restent possibles.

Le site internet www.vs.ch/covid-19 est mis à jour en continu et nous vous invitons à la consulter régulièrement pour connaître l'évolution de la situation.

Une collaboration active et une attitude responsable de chacune et chacun est indispensable pour que les mesures de lutte contre le coronavirus puissent atteindre leurs objectifs.

Personne de contact :

M. Jean-Philippe Lonfat, chef du Service de l'enseignement, 027 606 42 05